



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°375 DU 19 AU 25 JUIN 2023**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 8 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres, 1 victime de VBG et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt

comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et aux DESC ont été également relevées dans ce bulletin.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX CULTURELS*

*IV. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i> .....	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i> .....	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	3
<i>I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i> .....	3
<i>I.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i> .....	4
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i> .....	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i> .....	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	4
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i> .....	4
<i>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	4
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX CULTURELS</i> .....	5
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i> .....	5
<i>V. CONCLUSION</i> .....	5

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>DESC</b>	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## **I. DES PERSONNES TUEES**

### **I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

#### **Deux policiers tués en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 18 juin 2023, vers 6 heures, au commissariat communal de police à Nyanza-lac, province Makamba, Vianney Minani, originaire de la province Cibitoke et Gordien Ntunzwenimana, originaire de la province Kayanza, tous policiers, ont été tués par Simplicie Niyomukiza, originaire de la province Cankuzo, policier, à l'aide de son arme du type Kalashnikov numéro 1969C6375. Selon des sources sur place, dans la nuit du 17 au 18 juin

2023, ces policiers avaient reçu de l'argent qu'ils ont partagé inéquitablement lors d'une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, Simplicie était affecté au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac et a demandé à son collègue de monter la garde en lui disant qu'il était fatigué et qu'il allait se reposer. Arrivé au dortoir, il a fusillé ses deux confrères d'arme qui sont morts sur le champ. Il a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

### **I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Dans la matinée du 20 juin 2023, à la 15<sup>ème</sup> transversale, sur la colline Bugoma, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ d'aubergines par la population environnante. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des traces d'étranglement. Selon les mêmes sources, le mobile de ce crime n'a pas été élucidé. Ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura à bord d'une ambulance de la Croix Rouge.

d'Alivella Nkurunziza, âgée de 30 ans, a été retrouvée dans la matinée suspendu sur une corde attachée à une planche se trouvant à l'intérieur de sa maison. Les enfants de la victime étaient partis à l'école et son mari se trouvait en Tanzanie à la recherche du travail. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du visage. Selon les mêmes sources, une personne qui avait un rendez-vous avec la victime a essayé de la joindre au téléphone qui sonnait de l'intérieur de la maison alors que la porte était fermée de l'extérieur. C'est à ce moment que des voisins ont dû défoncer la porte pour entrer. Le chef de colline Karemba, Jean Bosco Mvuyekure a indiqué qu'il s'agissait d'un suicide mais les proches de la victime ont dit qu'Alivella Nkurunziza a été tuée par étranglement.

#### **Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Itaba, province Gitega**

En date du 20 juin 2023, sur la colline Karemba, commune Itaba, province Gitega, un corps sans vie

### **I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE**

#### **Une personne tuée en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 19 juin 2023, vers 18 heures, sur la colline Ngorore, commune Ndava, province Mwaro, Pierre Nizigama, cultivateur, marié et père de 5 enfants, est mort à l'hôpital Fota suite aux coups lui infligés par ses voisins, Gilbert Nkuzimana et son petit frère, Ndikumana David. Selon des sources sur place, en date du 16 juin 2023, ils se sont rencontrés aux travaux champêtres et ont commencé à se disputer. Selon les mêmes sources, ils se sont battus suite aux conflits fonciers. Pierre a succombé suite à l'hémorragie interne et a été enterré en date du 24 juin 2023 au cimetière de Muramba, colline Gatsinga, commune Ndava. En date du 20 juin 2023, Gilbert Nkuzimana et Ndikumana David ont été

arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal Ndava.

#### **Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Dans la nuit du 19 juin 2023, sur la colline Bonero, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Odette Kwizerimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, a été tuée à coups de machette par son mari, Désiré Mpawenimana, âgé de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, en date du 20 juin 2023, vers 7 heures, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi par la police.

## **I.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS**

### ***Un enfant tué en commune et province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juin 2023 indique qu'en date du 09 juin 2023, dans le quartier Rukoyoyo, commune Cendajuru, province Cankuzo, Don Christ Igiraneza, âgé de 6 mois, est mort suite à une bagarre entre ses parents, Léonidas Ndayisaba, âgé de 23 ans, cultivateur et Christella Bukuru, âgée de 24 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Léonidas Ndayisaba a frappé sa femme qui portait son enfant qui est tombé par terre. Selon les mêmes sources, l'enfant a été conduit au CDS Gashirwe où il a rendu son âme dès son arrivée. Cet enfant a été enterré en date du 10 juin 2023. Ses parents ont été conduits au cachot communal de Cendajuru pour des raisons d'enquête. Dans l'après-midi du 11 juin 2023, Christella Bukuru a été libérée par le Procureur de la République à Cankuzo tandis que Léonidas Ndayisaba a été transféré au cachot du Commissariat provincial de Cankuzo.

### ***Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juin 2023 indique qu'en date du 17 juin 2023, vers 3 heures du matin, sur la colline Nyabisiga, commune Bisoro, province Mwaro, Adeline Iradukunda, âgée de 26 ans, cultivatrice, a tué son nouveau-né après l'avoir mis au monde. Selon des sources sur place, par après, Adeline Iradukunda a caché le corps du bébé sur l'étagère située au-dessus du foyer. Selon les mêmes sources, le matin, les voisins ont été inquiets après avoir constaté qu'Adeline n'avait plus de grossesse et ont commencé à l'interroger. Le corps sans vie du bébé a été retrouvé enveloppé dans de vieux habits. Adeline Iradukunda a été conduite au CDS Kanka pour y bénéficier des soins médicaux. En date du 22 juin 2023, elle a été arrêtée et conduite au cachot communal de police de Bisoro.

## **II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE**

### **II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une fille violée en commune Gasorwe, province Muyinga***

Au début du mois de mars 2023, sur la colline Kivubo, commune Gasorwe, Province Muyinga, J.N., âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Bwica, a été violée par son oncle maternel, Edouard Manirakiza âgé 25 ans. Selon les des sources sur

place, en date du 15 mars 2023, la victime a abandonnée l'école. Selon les mêmes sources, en date du 10 juin 2023, les grands parents de la victime aidés par des animatrices communautaires se sont présentés au centre "Urumuri", Centre Intégré de Muyinga pour demander conseils face à cette situation.

### **II.2. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juin 2023 indique qu'en date du 29 mai 2023, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, Augustin Hicuburundi, âgé de 47 ans, membre du parti CNL a été arrêté à son domicile sur mandat de Fanuel Nahayo, Procureur de la République en province Rumonge et conduit au cachot du commissariat communal de Rumonge accusé de violence conjugale. Selon des sources sur place, il a

été auditionné par le TGI Rumonge au cours d'un procès de flagrance qui a eu lieu en date du 30 mai 2023. Il a été condamné à une peine de servitude pénale d'une année et à payer une somme de 25000 fbu de dommages et intérêts. Signalons que sa femme a nié les faits et a dit plutôt que c'est un montage de la part des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a fait recours auprès de la cour d'appel de Bururi au début du mois de juin 2023.

### III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX CULTURELS

#### ***Pénurie de carburant en provinces Ngozi et Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juin 2023, indique que depuis le 15 mai 2023 les transporteurs qui font les trajets Kayanza-Ngozi ou Ngozi vers les provinces Muyinga et Kirundo ont augmenté les prix de transport de 2000 fbu à

3000 fbu au prix habituel. A titre illustratif, le coût de transport pour le trajet Kayanza-Ngozi est passé de 5000 fbu à 7000 fbu ou 8000 fbu. Selon des sources sur place, la pénurie du carburant est la cause de cette hausse des prix de transport.

### IV. DES FAITS SECURITAIRES

#### ***Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 19 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un nommé Rwararika, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 62 ans, cultivateur, résidant sur cette colline a été attaqué et blessé à coups de marteau au niveau de la tête par son voisin Habimana, membre du même parti, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, Rwararika est tombé par terre et un passant qui l'a vu agonisant a informé le chef de colline Rweya, Mathieu Bikirindavyi qui n'a pas répondu. Sa femme est venue le relever et l'a conduit à la maison. Rwararika avait été accusé de sorcellerie. Selon les mêmes sources, à cette même

date, trois heures avant cet incident, au cabaret de cette colline, Rwararika avait acheté des boissons communément appelées *hozagara* et les avait offertes aux personnes qui y étaient dont Habimana et leur avait dit que leurs jours touchaient à leur fin. Il avait menacé Habimana en lui disant que son cercueil était déjà prêt et celui-ci est allé lui tendre une embuscade. En date du 20 juin 2023, Rwararika s'est rendu au CDS Buhiga où des infirmiers qui s'y trouvaient ont refusé de le soigner et lui ont demandé d'emmener l'auteur. Signalons qu'en 2018, Rwararika était passé un mois au poste de police de la zone Buhiga après avoir été chassé par des habitants de sa colline.

### V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires et aux DESC dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.